

GENRE

Les femmes du ministère du commerce réclament des mesures pour réduire les inégalités sociales

À la faveur de la clôture du mois de la femme, les femmes de l'administration du ministère du commerce extérieur et de la consommation ont organisé, le 31 mars dernier, à Brazzaville, une conférence-débat sur la place et le rôle de la femme dans le secteur du commerce au Congo.

Cette conférence-débat dont le thème s'intitule : « *L'emploi rationnel de la femme dans le secteur de l'administration du commerce* », a réuni plusieurs femmes des structures détachées dans ce ministre.

L'intitulé de cette activité a été choisi dans la perspective de la mise en œuvre du Programme national de développement du commerce, mettant en avant la participation des femmes (chef d'entreprise, commerçante...) au développement socio-économique du pays et sur l'utilisation « rationnelle » des femmes employées dans diverses structures du ministère du commerce.

Lors des discussions, les parti-



Les participants lors des échanges (Adiac)

cipantes ont salué les progrès réalisés par les femmes de ce secteur, notamment en matière d'autonomisation et de renforcement des capacités professionnelles. « *Les femmes méritent donc d'être employées rationnellement à tous les niveaux de la hiérarchie. Les femmes de l'administration du commerce bien majori-*

taires ne sont pas présentes dans la sphère de prise de décision », a déclaré le point focal genre au ministère de commerce, Honorine Founio. Elle a, de ce fait, exhorté ses consœurs à ne point céder à la frustration, à la paresse et la négligence. Car, ajoute-t-elle, il est question aujourd'hui de persuader l'opinion nationale et in-

ternationale sur la capacité de la femme d'être l'égal de l'homme dans le monde du travail. Au Congo, la grande majorité des femmes travaille dans l'économie informelle et ne bénéficie d'aucune protection sociale. Les différentes intervenantes ont invité les autorités congolaises à accompagner les femmes responsables des uni-

tés informelles de transformation. Le gouvernement, quant à lui, rassure être toujours attentif aux préoccupations de ces femmes. Pour le directeur de cabinet du ministre du commerce, Lambert Patrice Tsathy, la place et le rôle de la femme s'affirment de plus en plus au Congo. « *Il est vrai que cela reste très insuffisant, mais des améliorations sont entrevues avec la mise en place du nouvel organisme du ministère du commerce pour lequel la participation des femmes à l'animation du département est très attendue* », a rassuré Lambert Patrice Tsathy.

Notons que le mois de la femme a été célébré au niveau national sur le thème : « la femme dans le processus électoral : enjeux et perspectives ». Le lancement des activités était marqué par un défilé au boulevard Alfred Raoul, à Brazzaville, qui a mobilisé plus de vingt mille personnes.

Fiacre Kombo

CROISSANCE

La forêt contribue à hauteur de 5,6% au PIB du Congo

Les activités du secteur forestier occupent une place non négligeable dans l'économie de la République du Congo. Elles contribuent à hauteur de 5,6% au Produit intérieur brut (PIB) national, soit la deuxième ressource de revenus de l'Etat après le pétrole.

Selon le ministère de l'Economie forestière, du développement durable et de l'environnement, le secteur forestier devrait contribuer en 2017 aux recettes fiscales de l'Etat à hauteur de 17.557.177.543 F CFA.

Malgré les effets de la crise survenue entre les années 2008 et 2009, le secteur du bois demeure stratégique dans l'économie congolaise. Il est le deuxième grand pourvoyeur d'emplois dans le pays après la fonction publique, avec près de 7424 emplois directs et 14848 emplois indirects.

La forêt est considérée comme l'un des leviers importants dans la politique de diversification de l'économie, entreprise par le gouvernement congolais, en vue de lutter contre la pauvreté et d'assurer le développement socioéconomique du pays. La pratique des opérations du secteur forestier est régie par une législation visant à garantir une exploitation rationnelle des ressources fauniques et florales. Le nouveau code forestier qui se trouve actuellement en pleine révision définit les conditions d'exploitation forestière, de transformation du bois, de valorisation de la faune et des aires protégées, ainsi que d'afforestation et du reboisement. Il met un accent particulier sur la transformation plus poussée du bois au niveau national afin d'apporter plus de valeur ajoutée aux activités forestières.

Les exportations nationales du bois étaient estimées en 2015 à quelque 937.732,40m³ contre 1.058.807,37m³ en 2014 et 1.027.665,88 m³ en 2013. Le potentiel ligneux commercial est estimé à 170 millions de m³, mais seul 1,5 millions de m³ de bois sont exploités chaque année ; alors que le pays peut produire 2 millions de m³ de bois annuellement sans compromettre la durabilité de sa forêt.

Christian Brice Elion

AGRICULTURE

Mise en œuvre d'une stratégie nationale de renforcement des capacités des producteurs

Le ministère de l'Agriculture et de l'élevage en partenariat avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (Fao) a lancé le 4 avril à Brazzaville, le projet « d'appui à l'élaboration des stratégies de renforcement des capacités des organisations de la société civile (OSC) et celle des producteurs (OP).

L'objectif visé à travers ce projet d'une durée de deux ans est l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'actions de renforcement des capacités des acteurs intervenant dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des forêts. La mise en place d'une plateforme des OSC et des OP, tant au niveau national que départemental fait partie des résultats attendus. « *La question de l'autonomisation des organisations paysannes est centrale. Elle devrait être prise en compte par le projet, pour optimiser son impact et constituer un de ses indicateurs de performance* », a déclaré le ministre de l'Agriculture, Henri Djombo, au lancement dudit projet.

« *Je suis convaincu que ce projet rendra les organisations plus fonction-*

nelles et qu'elles seront capables de participer plus activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, programmes et projets du gouvernement dans le domaine agricole », a-t-il ajouté.

Pour la représentante de la Fao au Congo, Suze Percy Filippin, la stratégie constitue non seulement une avancée mais, elle garantit également une meilleure synergie des efforts de lutte contre la faim et la pauvreté, dans un dynamique de développement durable. « *Il a été démontré que la création d'instances plus inclusives, où les parties prenantes ont la possibilité de faire entendre leurs voix a aidé plusieurs pays à accomplir de grands progrès dans la réduction de la faim* », a-t-elle indiqué.

Le projet de renforcement des capacités des OSC et des OP du Congo est né de la volonté du gouvernement, exprimée à travers une requête, sollicitant l'appui de la Fao dans la dynamisation du secteur agricole.

Lopelle Mboussa Gassia